

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023**

Nombres de Conseillers :

En exercice :11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, GRANDE G
Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A

Mme PIOCHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Aurore MICHAUD

DATE DE PUBLICATION :18 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Avenant n°2 : convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie concernant l'opération d'aménagement du Parvis de la Mairie et de la rue de l'Aunis

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de la convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental concernant l'aménagement du parvis de la Mairie. Ainsi, c'est le Syndicat Départemental de la voirie qui réalisera les travaux. L'avenant n°2 a pour objet de redéfinir les missions de maîtrise d'œuvre. La rémunération sera sensiblement la même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie.

2. Demandes de subventions : aménagement du parvis de la Mairie

L'aménagement du parvis est chiffré à 194 974,61€ HT et les frais d'études à 11 235,68€ HT soit un montant global de 206 210,29€.

Monsieur le Maire explique que le projet est éligible à plusieurs subventions :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Fondsvert
- aux produits des amendes de police du Département

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération qui peut être subventionnée à 73,33 % soit 151 215,58€.

Il ajoute que le projet débutera sous réserve de l'accord des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement et décide de solliciter les subventions DETR, DSIL et Fond vert de l'État et Département au titre du produit des amendes de police.

3. Consultation des organismes bancaires pour la souscription d'un prêt : financement de l'opération « aménagement du Parvis de la Mairie »

Le solde sera financé sur les fonds propres de la Collectivité. Avec le calcul de récupération de la TVA, Monsieur le Maire explique que le montant total du solde s'élève à 62 000€.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de consulter les organismes bancaires pour contracter un prêt sur 15 ans. Le montant sera réétudié en fonction de l'accord des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a lancé une consultation auprès des organismes bancaires.

4. Amortissements des études réalisées par le Conseil Départemental : réfection de la rue de l'Aunis

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'amortissement des frais d'études du Département relatifs à la réfection de la rue de l'Aunis sur une durée de 10 ans soit 564,48€ par an.

5. Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture d'Amazon d'un montant de 87,74 € TTC et de Shein d'un montant de 25,70€ TTC pour les décorations de Noël dans la Commune. Ces factures ont été réglées par Madame Adeline MONTUS, conseillère municipale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Madame MONTUS Adeline, d'un montant de 113,44€ TTC.

6. Admission de créances en non-valeur

Monsieur le Maire présente la demande du Service de Gestion Comptable de Rochefort de proposer en non-valeur une dette de 269,90€ (représentant des impayés de cantine). Malgré les relances du Trésor Public, ces créances ne peuvent pas être recouvrées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette demande et charge Monsieur le Maire de faire établir un mandat d'admission en non-valeur.

7. Décision Modificative n°3 : budget principal

L'achat de barrières de sécurité pour la salle de la Sellerie et l'Hermione (1603,20€), le remplacement d'une fenêtre d'un appartement loué par la Commune (1058,36€), le projet NEFLE de l'école (7430€ en dépenses et en recettes) ainsi que la subvention du Département pour la VMC de la salle de la Sellerie (1192€) sont intégrés dans cette décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal.

8. Création de poste : adjoint technique 2ème classe temps complet

M LEFEBVRE Julien est en contrat aidé depuis février 2022.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à la fin de son contrat, le 14 août 2023. Cette décision a été reportée du fait de la proposition de Pôle emploi de renouveler son contrat aidé jusqu'au 13 février 2024.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à la fin de son contrat, le 14 février 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de poste au 14 février 2024.

9. Suppression de deux postes d'adjoint technique : temps incomplet

Afin de remettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de supprimer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet de 17/35ème et 23/35ème.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs et dit que deux postes d'adjoints techniques sont supprimés.

10. Réorganisation des services entraînant modification de l'organigramme

Monsieur le Maire expose que suite à des mouvements de personnel intervenus aux services techniques et de restauration scolaire dernièrement, il a été jugé opportun de faire une réorganisation des services en modifiant les temps de travail. Il est précisé que le ménage des bâtiments communaux est à présent fait par le service de restauration scolaire et non le service technique.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs actuel ainsi que l'organigramme. Il précise que le Comité Social Territorial a donné son accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la réorganisation des services techniques et de restauration scolaire.

11. Délibération donnant mandat au CDG pour négocier un accord avec les organisations syndicales et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Il est expliqué que les collectivités territoriales seront obligées, au 1^{er} janvier 2025, de mettre en place une convention de participation dans le domaine de la prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail et invalidité) de leurs agents.

Le Centre de Gestion propose de lancer en 2024 une procédure de marché public. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat.

A l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront la liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le CDG prévoit de conclure et de lui donner mandat pour lancer le marché public et négocier un accord avec les organisations syndicales.

12. Définition des zones d'accélération de production des ENR (énergies renouvelables)

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) demande aux Communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Monsieur le Maire propose d'intégrer l'ensemble des zones habitables, villages compris, concernant l'énergie solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments et ombrières.

Il précise que la définition des zones devra faire l'objet d'une concertation du public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les propositions d'accélération telles que présentées ci-dessus et dit qu'une concertation du public sera mise en place.

13. Mise en ligne des rapports annuels relatifs aux prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement 2022

Ils sont téléchargeables sur le site internet d'Eau 17 : www.eau17.fr, rubrique Eau 17 à votre service / Publications.

14. Convention avec le SIVU Piscine de La Lande

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 7 enfants.

Le coût est de 4,72€ par élève et par séance soit un coût total de 330,40€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2023-2024, 1^{er} cycle.

15. Loyer salon de coiffure

Ce point est annulé.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal évoque les chiens errants et les déjections canines
- Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont installés les décorations de Noël dans la Commune
- Les Transports Région Nouvelle- Aquitaine refusent de faire un arrêt commun avec les lignes scolaires et la ligne 8 du car régional sur la Place de la Fontaine au motif que le temps de parcours serait dégradé.
- Madame Merlaud Sonia suggère qu'un passage piéton rue d'Oléron soit déplacé afin de faciliter le déplacement des personnes ayant des poussettes.
- L'écoulement des eaux pluviales Allée des Outardes connaît des difficultés suite aux fortes précipitations.
- Les conseillers municipaux s'inquiètent de l'état de la maison au 3 rue de l'Aunis suite aux intempéries. Cette maison s'était partiellement effondrée en 2019.
- Monsieur POULARD Olivier propose que le sens interdit rue de l'Église ne soit pas appliqué aux vélos
- La cérémonie des vœux de Monsieur le Maire est fixée au vendredi 19 janvier 2024 à 19h00.

La séance est levée à 21H45